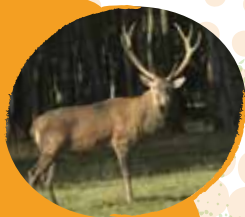


Atlas de la biodiversité dans les communes

*ou comment participer à la protection
de la biodiversité localement*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer



2010 Année Internationale de la Biodiversité

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

www.biodiversite2010.fr



L'année 2010, déclarée *Année internationale de la biodiversité* par les Nations unies, doit être une année décisive de la prise de conscience et de l'action volontariste en faveur de la biodiversité !

La France, avec ses territoires de métropole et d'outre-mer, est riche d'une grande biodiversité.

Les régions, les départements, les communes et tous les acteurs de l'environnement sur les territoires agissent depuis de nombreuses années, chacun avec les

moyens qui lui sont propres. Mais la connaissance de la biodiversité est encore bien sommaire. Or, connaître c'est se donner les moyens d'aménager un territoire et d'organiser des politiques publiques durables qui prennent en compte l'ensemble du patrimoine naturel.

C'est pourquoi le ministère du Développement durable propose aux communes volontaires un dispositif pour les aider à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité : *l'atlas de la biodiversité dans les communes (ABC)*.

UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ DANS UNE COMMUNE, POUR QUOI FAIRE ?

- ✱ Pour sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens.
- ✱ Pour mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier ses enjeux spécifiques.
- ✱ Pour faciliter la mise en place de politiques communales qui prennent en compte la biodiversité.
- ✱ Pour fournir des informations relatives à la biodiversité qui éclaireront les choix de politique publique nationale.



EN QUOI CONSISTE-IL ?

Les communes inventorient et cartographient la biodiversité sur leur territoire, avec l'aide de professionnels ou d'associations naturalistes. Mais l'objectif est aussi de susciter la participation du public aux divers programmes de sciences participatives comme l'*Observatoire des papillons des jardins* ou le *Suivi photographique des insectes pollinisateurs*.



QUI PEUT PARTICIPER ?

- ★ Toutes les communes françaises peuvent s'approprier les outils mis à disposition en ligne¹ et s'engager facilement sur la voix tracée par les atlas de la biodiversité dans les communes.
- ★ Les communes françaises de moins de 20000 habitants de métropole et des départements d'outre-mer peuvent se porter volontaires auprès de leur DREAL² afin de bénéficier d'une aide supplémentaire.

QUELS SONT LES OUTILS MIS À DISPOSITION ?

- ★ Une équipe régionale de sensibilisation et de mobilisation
- ★ Un profil de biodiversité communale.
- ★ Un cahier des charges type concernant les inventaires naturalistes (élaboré par les partenaires scientifiques du ministère).
- ★ Des outils de sensibilisation et de mobilisation aux enjeux de la biodiversité pour le grand public comme pour les différentes catégories d'acteurs locaux.
- ★ La possibilité d'accueillir une équipe de deux ou trois jeunes en service civique volontaire.
- ★ L'accès à la plate-forme nationale des sciences participatives portée par le Muséum national d'histoire naturelle, *Vigie nature*.

RETROUVEZ TOUTES CES INFORMATIONS SUR
www.biodiversite2010.fr

1. www.biodiversite2010.fr

2. Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



CALENDRIER

2010

- ★ **Avril-mai** : lancement officiel du dispositif ABC et appel à volontariat.
- ★ **Juin-juillet** : sélection des communes volontaires et appel à candidature pour accueillir des jeunes dans le cadre du service civique volontaire.
- ★ **Août** : formation des jeunes en service civique volontaire.
- ★ **Septembre** : mise en œuvre du dispositif.

2011

- ★ **2^e trimestre** : lancement des inventaires et cartographie des habitats naturels, de la flore et de la faune.

2012

- ★ Valorisation éventuelle de la démarche par la publication d'un atlas et/ou présentations dans la commune.

LA BIODIVERSITÉ, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète, résultat de la longue histoire de la Terre et de l'évolution du monde vivant qui s'étale sur plusieurs milliards d'années. Plus précisément, la biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux y compris l'homme, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.